

## M1, M2, candidats aux concours du premier et du second degré Stagiaires 2011

# ne restez pas isolés !

### De l'actualité de la revendication FO pour l'abrogation de la masterisation.

**Partons des faits :** le gouvernement, en 2009, sous la pression de certaines organisations syndicales et avec leur caution, instaure la masterisation, au prétexte que l'étudiant doit être « mieux formé » pour devenir personnel enseignant ou d'éducation.

Il impose alors 5 années d'études pour devenir PE, professeur ou CPE. Il revalorise les trois premiers échelons. Il impose un service temps plein dans les classes. Un certifié, par exemple, qui faisait en tant que stagiaire, au maximum, 8 heures devant élèves, en fait aujourd'hui 18. Le stagiaire actuel équivaut à 3 stagiaires d'avant la masterisation.

Le 3 en 1 pour 1344,49 € net... le gouvernement ne s'en est pas caché puisqu'il a pu annoncer fièrement que l'augmentation de la qualification des enseignants permettait de ...supprimer 18 202 postes...

La réforme se met en place à plein régime en 2010-2011. Le ministre refuse de recevoir le 1er décembre 2010, organisations syndicales et jeunes stagiaires mais le premier rapport du ministère de janvier 2011 fait déjà état des difficultés des lauréats de concours (rapport Direction générale des ressources humaines, DGRH) : 54% des stagiaires 2010 en formation étaient remplacés par des étudiants en M1 M2, 73% des académies ne pourront pas remplacer les tuteurs lorsqu'ils accompagneront les stagiaires. Plus de 15% des stagiaires second degré ont des heures supplémentaires, 20% sont affectés en ZEP, 20% dans des classes à examen, 80% des stagiaires du second degré n'ont aucune expérience préalable.

Le pré rapport Jolion, puis le rapport Jolion d'octobre 2011 indiquent qu'il y a un risque de précarisation des futurs enseignants avec l'utilisation des reçus/collés aux concours (ce que confirme cette rentrée avec l'utilisation des reçus/collés, par exemple, pour les PE, à Paris).

Le rapport DGRH d'août 2011 souligne que seuls 5% des nouveaux enseignants sont satisfaits !



Le 16 juin 2011, FO est à l'initiative d'un vœu déposé lors du comité central d'hygiène et de sécurité pour dénoncer les conditions de travail des personnels stagiaires et les conséquences immédiates sur leur santé et les risques encourus.

Le ministère y répond par courrier, le 24 août 2011, en s'octroyant un satisfécit de bonne conduite s'appuyant sur la circulaire du 31 mars 2011 qui met en place les conditions de formation, d'accueil et de travail des stagiaires !

### Les revendications exprimées par les étudiants et les stagiaires avec FO, des centaines de signatures sur la pétition de rentrée pour des revendications claires :

- ▶ Allègement de service : pas plus d'un tiers de service devant les élèves
- ▶ Temps de formation déduit du temps de service
- ▶ Aucun stagiaire sans tuteur ni sans formation sur le temps de travail
- ▶ Règles nationales de titularisation, communes et connues de tous
- ▶ Abrogation de la mastérisation, ouverture immédiate de négociations

## Luc Chatel vient de trouver moins cher qu'un professeur : « l'étudiant se destinant aux métiers de l'enseignement »...

Le 22 septembre 2011 sort au BO n°34, une circulaire sur la professionnalisation des formations des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement.

De quoi s'agit-il sinon d'offrir une main d'œuvre gratuite pour combler les trous causés par les 70 000 suppressions de postes depuis 2007.

Déclinons ce qui est proposé :

- des stages d'observation de 40 jours pendant 6 semaines, stages non ré-

## Non à l'affectation à temps complet dans les classes !

### Premier degré

Rappelons que dans le primaire, lors de l'année 2010-2011, les stagiaires bénéficiaient de l'existence des surnombres, l'entrée directe dans les classes jusqu'à la Toussaint pouvait être évitée par l'affectation en brigade de remplacement et la possibilité de pouvoir faire classe en présence d'enseignants expérimentés.

Or, la rentrée 2011 dans le primaire, s'effectue avec 8967 postes en moins, 1500 classes supprimées, moitié moins de places offertes au concours de professeurs des écoles 2011.

Le ministre en a donc tiré les conséquences : trouver des « moyens ». Pour ce faire, les stagiaires sont allés directement, dès la rentrée, dans les classes. Plus question de les mettre en brigade de remplacement... Les seuls conseils donnés par le ministère aux recteurs et IA c'est « d'éviter » lors des affectations, les écoles les plus difficiles, les postes spécialisés, les classes les plus délicates (CP), avec un accompagnement surtout le premier mois et particulièrement la première semaine... après, débrouillez-vous avec le module informatique « tenue de la classe » !

**Et comme la rentrée est bien là, avec son manque de postes... le rectorat de Paris a décidé de recruter des « collés » aux concours de PE... mettant ainsi en place le recours aux contractuels qui n'existait pas dans le premier degré. FO demande de rouvrir la liste complémentaire pour recruter des fonctionnaires stagiaires, de rétablir les postes, notamment les 33 postes de titulaires remplaçants supprimés à la rentrée dernière.**

### Second degré

Les 4800 suppressions de postes sont bien là ; il faut donc que le stagiaire soit le plus rentable possible avec une présence maximale ! Plus question de lui éviter les établissements difficiles, la seule indication étant de limiter, comme en 2010, à deux niveaux d'enseignement le service. On peut donc affecter les stagiaires du second degré dans tous les types d'établissement, dans tous les niveaux, y compris les classes à examens.

Voilà pourquoi le ministre a-t-il besoin de mettre tous les stagiaires à 18h ou 15h avec une formation en plus du temps d'enseignement ! **Un exemple, l'académie de Paris s'adresse à Pôle Emploi pour recruter dans 25 disciplines pour la rentrée 2011 des contractuels ou vacataires....faute de titulaires !**

## Les comptes du ministre

► J'augmente royalement les stagiaires au 4<sup>ème</sup> échelon de 4,34 euros et ceux du 3<sup>ème</sup> de 101,58 euros par mois

► J'économise :

- 18 202 postes de stagiaires supprimés par la masterisation en 2010
- 1000 postes non pourvus aux concours du 2<sup>nd</sup> degré en 2011
- 3000 postes de PE non budgétisés en 2010
- 6550 postes dans le 2<sup>nd</sup> degré en 2012 (par rapport aux 14 950 départs en retraites), etc...
- beaucoup d'argent avec le blocage des promotions lié à l'évaluation, mais là, c'est une autre histoire ...!

munérés.

- des stages en responsabilité : l'étudiant prend « totalement en charge la classe, un service vie scolaire, une documentation », pendant 40 jours et 6 semaines.

Un simple calcul : 6 stagiaires, c'est l'équivalent d'un professeur toute l'année, toujours dans notre exemple des certifiés (6x6=36 semaines). C'est donc la solution toute trouvée pour les remplacements de courte durée des professeurs titulaires, l'étudiant pouvant difficilement refuser ce qui est inscrit dans son cursus ; **de plus, ayant échoué aux concours, il est tout à fait jugé apte à faire des remplacements.**

L'étudiant, qu'il soit en M2 ou qu'il ait échoué au concours, devient alors contractuel de l'Éducation nationale. Étudiant, il peut assurer un temps plein, pour 495 € brut par semaine.

Allons plus loin dans la lecture de ce BO qui porte le dispositif d'alternance sur deux ans que FO ne peut accepter car il est la négation de l'entrée dans le statut par le concours.

Dans ce dispositif, beaucoup plus rentable encore pour l'Etat « en recherche de mesures d'austérité » contre les salariés, les étudiants de M1 et de M2, **effectuent un tiers de l'emploi du temps de référence des personnels enseignants, d'éducation, et ce, tout au long de l'année.**

14 académies sont concernées d'après les chiffres du ministère.

Ils ont un contrat d'AED auquel s'ajoute 1/3 de service d'un personnel enseignant ou d'éducation : le jeune fait donc de la surveillance, il fait de l'enseignement. Il est polyvalent. Le ministre a donc inventé le surveillant-enseignant-étudiant.

Pour FO., il n'est pas question de donner quitus à ce système mais au contraire de souligner l'urgence de revenir à Bac +3, un service allégé pour aider à l'entrée dans la profession.

Au moment où de plus en plus d'étudiants sont dans la galère, l'allongement de deux ans, pour avoir le droit de passer les concours, est une provocation. La seule solution proposée par le ministre est de donner aux étudiants un travail polyvalent à vie dès qu'ils ont le L3.

C'est dans ce cadre que le ministre diminue les places aux concours du CAPES, car il considère qu'il n'a pas besoin d'un professeur avec un statut, trop cher. Il est bien plus économique de signer un contrat adaptable et qu'on peut rompre à tout moment.

C'est bien là l'enjeu : remplacer les personnels sous statut par de l'intérim-contractuels précaires. Ajoutons pour preuve à cette démonstration, le rapport Grosperin, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation remis en juillet 2011, repoussé par 15 voix contre, 11 pour et 2 abstentions. Pourquoi est-ce important ? Tout simplement, parce que ce rapport repoussé prévoyait dans sa dernière proposition de « remplacer le concours par le master et de confier aux autorités académiques ou aux établissements le soin de recruter sur la base d'un entretien professionnel ». Repoussé en juillet... mais cette commission est à nouveau convoquée pour examiner et mettre l'accent sur la professionnalisation.

### 3 axes bien réglés, mais...

**La masterisation, c'est la mise en place de la précarisation et l'organisation progressive de la fin des concours particuliers.**

### Premier acte : juillet 2011

Places aux concours confisquées : 20% des postes aux CAPES 2011 restent vacants

Il y avait en 2010, 5006 postes offerts au CAPES externe, 33 502 inscrits et 22 074 présents.

En 2011, pour les 4881 postes, il n'y avait plus que 24 223 inscrits, soit 9000 de moins, et 12 490 présents, soit presque 10 000 de moins (données statistiques du ministère).

Sur l'ensemble des concours externes du second degré, agrégation comprise, le nombre de présents passe de 2010 à 2011 de 47602 à...20 536 pour un nombre de postes identique de 8549!

En 2011, 40% des postes aux CAPES de mathématiques ont été laissés vacants, 58% en lettres classiques, 16,5% en anglais, 19% en lettres modernes...

Pour FO, la réponse du ministère qui affirme au lendemain de la publication des résultats 2011: « On a offert plus de postes que nécessaire au concours (...) 300 places non pourvues ne correspondent pas aux besoins des académies » ( le Monde, 15.07.2011) n'est pas admissible.

Pour FO, ce ne sont pas les étudiants qui n'auraient pas ou plus le niveau et donc ne pourraient pas être recrutés...le ministère l'avoue lui-même puisqu'il prévoit pour 600 des 978 postes non pourvus, « une reconversion d'enseignant de filières technologique en professeurs de mathématiques »...CQFD, il y a donc bien des besoins....

Les postes fermés aux concours 2012 sont bien la preuve que le ministre continue dans cette voie.

### **Deuxième acte : la rentrée 2011 et la galère des lauréats de concours**

Alors que dans les écoles, les établissements du second degré, les retours sur la première année de mise en place de la maîtrise sont catastrophiques, la circulaire du 19 mai 2011 sur le dispositif d'accueil, d'accompagnement, de formation des enseignants stagiaires 2011 aggrave encore, s'il en était possible, les conditions de travail des futurs professeurs et CPE stagiaires.

Elle institutionnalise l'entrée directe dans les classes du primaire et du secondaire, (« dans la mesure du possible, les fonctionnaires stagiaires seront affectés sur des postes complets devant élèves »). L'affectation des stagiaires dans le secondaire dans tous les types d'établissement, une formation réduite au minimum afin d'éviter toute absence du stagiaire des classes dont il aura la responsabilité.

Pour FO, c'est une circulaire qui institutionnalise la suppression d'un fonctionnaire sur deux pour dégager des moyens faute d'un nécessaire recrutement en nombre aux concours, il faut donc utiliser les stagiaires sur des temps plein.

### **Troisième acte : le sondage IPSOS**

Luc Chatel justifie l'entrée directe dans les classes sur la foi d'un sondage IPSOS qui malheureusement pour le ministre ne peut cacher la vérité...

Alors que 8600 stagiaires des premier et second degrés faisaient leur rentrée 2011, le ministre s'appuyant sur un sondage IPSOS réalisé à sa demande, osait dire que tout allait bien, que les stagiaires 2010-2011 ont passé une année heureuse : « 87 % des stagiaires sont satisfaits de leur première année ».

FO a donc repris les chiffres publiés :

Seuls 6% des stagiaires sont très satisfaits de leur charge de travail, 5% de leurs « possibilités de formation », 10% estiment très facile de tenir une classe et de faire sa discipline, 69% estiment qu'il est difficile, voire très difficile de donner des cours de qualité, alors que la majorité des stagiaires sondés reconnaissent avoir choisi ce concours par goût de l'enseignement et de la transmission des connaissances !

Le stagiaire 2010-2011 estime à 67% que ces journées de prérentrée sont « plutôt pas utiles » pour « l'exercice du métier ». Il a raison. Il ne veut pas des journées d'accueil à ses frais. Il veut devenir enseignant, professeur des écoles, CPE avec un service réduit, une formation, un tuteur, sans la menace de se voir en report de stage parce qu'il n'a pas son master 2. Il veut être à 100% satisfait de sa charge de travail et de sa formation ! Il veut devenir titulaire !

## **Tombée de rideau pour les M1 et M2 : les postes aux concours 2012**

### **Entretiens ministériels**

**Premier exercice :** de BO en BO, à partir du 27 janvier 2011, il a fallu attendre tout un semestre pour que paraissent les programmes des concours internes et externes 2012.

**Deuxième exercice :** inscription à l'aveugle des candidats sans connaître le nombre de postes offerts (clôture le 20.07.2011 ou le 27.10.2011).

**Troisième exercice :** en conseil des ministres, le 24 août, Luc Chatel annonce qu'il y aura davantage de postes aux concours 2012 qu'en 2011, de quoi enthousiasmer le candidat !

Las, la vérité en est très éloignée !

Le nombre de postes offerts aux CAPES externes 2011 était de 4881.

En 2012, il est de 4847. Il y a 34 postes en moins !

Les 978 postes du CAPES 2011 ne sont même pas réinjectés dans celui de 2012 : ce sont donc bien 1000 enseignants qui ne seront jamais recrutés, participation personnelle des candidats et des enseignants à la politique d'austérité !

Pour le CAPES interne, le nombre passe de 614 à 648, soit plus 34, ce qui s'appelle un transfert des postes du concours externe sur l'interne...le CAPES interne d'italien est fermé (11 postes en 2011). Rappelons que le ministre a économisé, sur le seul CAPES, 978 postes sur les 4881 offerts cette année puisque 20% des postes aux CAPES n'ont pas été pourvus par des lauréats ...

### **Accueil aux frais du lauréat de concours**

FO se tourne vers les recteurs et le ministre pour qu'aucun stagiaire ne fasse les frais de cette réforme. Premiers éléments de réponses :

- Accueil de 5 jours dans la semaine qui précède la rentrée : FO a rappelé au ministre que l'affectation réglementaire ne peut s'effectuer qu'au 1<sup>er</sup> septembre. Tout de suite FO a demandé que cette « prérentrée non réglementaire » ne soit faite que sur la base du volontariat. **FO s'est adressé aux recteurs pour que les frais engendrés soient payés ; de premières avancées ont eu lieu à Grenoble et Clermont-Ferrand. Prenez contact avec FO pour défendre votre dossier.**

### **Conditions de formation réduites à peau de chagrin**

Une formation supprimée : le système précédent comportait encore pour le ministre, trop de contraintes : formation complémentaire en université, dans les IUFM. Il fallait donc que le stagiaire ne soit pas trop éloigné des lieux de formation et qu'il puisse s'absenter. Si on supprime la formation, plus de contraintes dans les affectations... Si on supprime les stages groupés, le stagiaire ne s'absente plus ! CQFD.

Alors, la formation sera dispensée en se fondant sur « le parcours antérieur du stagiaire », la formation évite tout départ du stagiaire de sa classe. Il sera donc formé sur le tas dans sa classe. FO demande que la formation soit incluse dans le temps de travail. Elle a renouvelé cette demande le 22 septembre lors de son audience auprès de Luc Chatel. **L'allègement de service pour tous les stagiaires sera de nouveau demandé lors de l'audience demandée en novembre.**

## **Très important pour tous !**

### **Certification en langues étrangères**

Suite au Conseil Supérieur de l'Éducation du 4 novembre, le ministère a été contraint de revoir sa copie en ce qui concerne l'obligation de détenir le CLES2.

Il est maintenant dit « les titulaires d'un diplôme sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins deux ans dans le domaine des langues étrangères » sont dispensés de la production de CLES2. (<http://www.education.gouv.fr/cid56414/certificat-langue-exige-des-laureats-aux-concours.html> pour le premier degré et <http://www.education.gouv.fr/cid55698/certificat-de-langue-exige-des-laureats-aux-concours-a-compter-de-la-session-2012.html> pour le second degré).

FO s'adresse au ministre de l'enseignement supérieur pour que, tout de suite, les maquettes de master incluent une Unité d'Enseignement de langues étrangères afin que la production de crédits ECTS en langue étrangère soit suffisante et valide le CLES2.

Il n'en demeure pas moins que nombre d'étudiants sont écartés de ce dispositif.

FO demande aussi au ministre que la production du CLES2, tout comme le C2i2e soit reportée pour tous les lauréats de concours et ne constitue pas obligation pour la stagiarisation et la titularisation. De nombreuses universités ne proposent pas la formation C2i2e, il est hors de question que les lauréats de concours en fassent les frais.

Pour mémoire, le nombre de postes offerts aux CAPES était de 10 502 en 2003.

### Postes au concours CRPE

2007 : **10272** postes  
2008 : **9331** postes  
2009 : **6574** postes  
2010 : **6574** postes (soit -36,00% depuis 2007)  
2011 : **3000** postes  
2012 : **4602** postes prévus (concours externe).

### Bis repetita placent

Le nombre de postes offerts au concours de CPE passe de 275 à 245 (moins 30). Pour mémoire, il était en 2003, de 865 !

Pour l'agrégation, le nombre de postes augmente à l'externe de 78 (1170 en 2011 et 1248 en 2012) et à l'interne de 15 par rapport à 2011 (744 en 2011 et 759 en 2012). A l'externe 3 disciplines voient le nombre de postes offerts baisser : en arts appliqués (-2), en économie gestion C (-9) et en arabe (-1).

A l'interne, 2 disciplines voient le nombre de postes offerts chuter aussi : espagnol (-5) et SES (-8).

L'agrégation de physique appliquée disparaît bloquant ainsi la carrière des professeurs de physique appliquée.

Pour mémoire encore, le nombre de postes à l'agrégation est réduit de 1000 (3000 en 2003) !

### Clou du numéro : les contre-réformes, par exemple en STI, la réforme du lycée...

Ainsi, la contre-réforme STI qui oblige des centaines de professeurs à se reconverter conduit le ministre à supprimer 95 postes au CAPES externe de physique-chimie, les professeurs de physique appliquée devant se reconverter à la chimie ... Toujours pour redéployer les enseignants, le CAPES de technologie qui existait encore à la session 2011 est revisité en sciences industrielles de l'ingénieur, option informatique et numérique et regroupe toutes les disciplines électronique, mécanique, productive, etc. et... la technologie.

Pour obliger les enseignants de STI à aller sur ces postes de technologie en collège, le ministre organise donc la pénurie : de 105 postes en technologie en 2011, on passe à 30 dans ce nouveau libellé !

De la même façon, à la fois les baisses d'heures disciplinaires, la mise en place de programmes identiques en lycée (contre-réforme Chatel), le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux conduisent à supprimer 67 postes au CAPES de lettres modernes, 15 à celui de lettres classiques et 20 à celui d'éducation musicale.

FO demande que les 978 postes non pourvus aux concours 2011 soient réinjectés immédiatement et toutes les disciplines ouvertes aux concours. Pour FO, la publication des postes aux concours porte l'empreinte de l'austérité avec les deux leviers chers au gouvernement : la RGPP et le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

## Titularisation

Vous rencontrez un problème pour votre titularisation, pour le redoublement de stage, contactez votre section FO

**Mouvement inter** : c'est maintenant que vous devez contacter FO pour vérifier votre barème et défendre votre dossier.

### Futurs stagiaires 2012

FO est là pour vous aider, vous conseiller

► Les demandes d'affectation-mutation en tant qu'admissible, de lauréat puis de stagiaire, et enfin en tant que néotitulaire sont très compliquées et impossibles à faire efficacement sans l'aide des commissaires paritaires FO, qui défendent les dossiers dans les différentes commissions.

► A chaque étape les règles administratives (barèmes; types de vœux; zones géographiques, ...) changent.

► Et puis, le début de carrière. C'est très important, l'installation dans son établissement, pour tout cela, il vaut mieux avoir à ses côtés l'expérience FO.

### Les textes de références 2011

■ **Dispositif d'accueil**, d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires des premier et second degrés et des personnels d'éducation stagiaires :

NOR : MENH1108044C circulaire n° 2011-073 du 31-3-2011-MEN - DGRH B1

■ **Professionnalisation des formations pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement :**

NOR : MENE1124422, BO n°34 du 22.09.2011  
BO n° 20 du 19.05.2011

■ **Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré :**

NOR : MENH1106291N, note de service n° 2011-048 du 24-3-2011 MEN - DGRH B2-2 - BO n° 15 du 14.04.2011

■ **Titularisations :**

Arrêtés du 12 mai 2010 - Arrêté du 19.10.2010

■ **Préparation de la rentrée 2011** : circulaire n° 2011-071 du 2-5-2011 (NOR MENE1111098C) - BO 18 du 5.05.2011.

■ **Formation :**

Formation à la tenue de classe des professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires et des personnels enseignants et d'éducation des établissements relevant du programme ÉCLAIR. Circulaire n° 2010-245 du 22-12-2010 (NOR MENE1001091C) - BO n° 2- du 13.01.2011



**FNEC FP-FO** une fédération de syndicats des personnels de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle  
<http://www.fo-fnecfp.fr/>

**SNUDI-FO** : enseignants du premier degré  
<http://fo-snudi.fr/>

**SN-FO-LC** : enseignants, CPE de collège et de lycée  
<http://www.fo-snfoc.fr/>  
(Inscrivez-vous à notre lettre de diffusion)

**SNETAA-FO** : enseignants, CPE de Lycée professionnel  
<http://www.snetaa.org/>

### Demande d'information ou d'adhésion

rayez la mention inutile

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Catégorie : \_\_\_\_\_ Discipline : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Bulletin à renvoyer à l'adresse de la section correspondant à votre académie